



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 29

Samedis 29 août et 5 septembre 2015 - 86^e année

| Sommaire

| S'informer

Le zoom de la rédaction

Observatoire économique de France bois forêt /
Un second trimestre mieux orienté que le début de l'année..... p. 4

Lignes express..... p. 5

Agenda p. 6

L'actualité en régions..... p. 8

Nord – Picardie / Signature d'un 2^e contrat de filière pour la période 2015/2020
Franche-Comté /

Palmarès régional de la construction bois : résultats de la 2^e édition

Normandie / Professionsbois et Anoribois

lancent les premières rencontres normandes Bois et business

Poitou-Charentes / Un cycle de formations à l'utilisation
des outils de prospection commerciale sur Internet

En direct avec...

Cyril Le Picard / Président de France bois forêt p. 10

| Comprendre

Synthèse

Production – distribution /

Technologies dédiées à la traçabilité : déploiement dans la filière bois ? p. 13

| S'équiper

Matériels et techniques

Libramont / De belles démonstrations à Démo Forest
qui franchit le cap des 40.000 visiteurs..... p. 16

| Gérer

Le marché du bois

Prix et indices nationaux des sciages feuillus et résineux,
du 1^{er} au 5 juillet 2015 p. 21

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 33

07 SEP. 2015



| Franc-parler

Représentativité

La loi sur la transition énergétique a été votée le 22 juillet. Elle comporte des mesures telles que l'Ecoprêt à taux zéro pour financer les travaux de rénovation énergétique, ou l'obligation de réaliser des travaux de rénovation énergétique lors de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou de transformation de combles.

Etant donné sa capacité à stocker du CO₂, cette loi établit des conditions tout spécialement favorables à l'usage du bois en construction, et ce sur le segment de marché d'ores et déjà porteur de la rénovation. Avec l'objectif de renforcer la part des énergies renouvelables pour atteindre 32% de la consommation en 2030 contre 13,7% en 2012, elle est également favorable au bois du point de vue de son potentiel de recyclage.

L'évolution du contexte législatif laisse donc augurer des perspectives encourageantes pour la filière dans son ensemble. Traditionnellement plus méritante que militante, elle doit au demeurant s'affirmer encore davantage au sein de la sphère publique. Souhaitons, à ce propos, qu'elle occupe la place qui lui revient de droit dans le cadre de la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre.

Avant cela, le colloque "Filière bois et changement climatique – investir pour l'avenir" du 5 novembre devrait contribuer à convaincre de possibles investisseurs du potentiel non seulement économique, mais aussi environnemental et social de la filière forêt bois française, à l'heure où l'innovation constitue plus que jamais une condition primordiale à ses ambitions légitimes.